



Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Cabinet
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 8 avril 2021

GISÈLE JOURDA
SÉNATRICE DE L'AUDE

CLAUDE RAYNAL
*SÉNATEUR DE LA HAUTE
GARONNE*

FRANCK MONTAUGÉ
SÉNATEUR DU GERS

ANGÈLE PRÉVILLE
SÉNATRICE DU LOT

VIVIANE ARTIGALAS
*SÉNATRICE DES HAUTES-
PYRÉNÉES*

SÉBASTIEN PLA
SÉNATEUR DE L'AUDE

ÉMILIE POUMIROL
*SÉNATRICE DE LA HAUTE
GARONNE*

HUSSEIN BOURGI
SÉNATEUR DE L'HÉRAULT

JEAN-JACQUES MICHAU
SÉNATEUR DE L'ARIÈGE

DENIS BOUAD
SÉNATEUR DU GARD

Objet : Situation des lycées agricoles d'Occitanie

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons, par le présent courrier, vous interpellier sur la suppression de postes et la fermeture de classes dans l'enseignement agricole public annoncée dans la Région Occitanie à la rentrée 2021.

Après avoir annoncé des fermetures de classes, et la baisse généralisée de la dotation horaire des lycées agricoles publics, le DRAAF Occitanie a déclaré, sans avancer le nombre de postes supprimés à la rentrée prochaine en région, devant une délégation des personnels mobilisés le 25 mars dernier :

"La rentrée 2022 sera encore plus difficile. Il y a un écart entre les ambitions et les moyens. L'équation est sans solution. On ne sait plus faire. Il y aura des impacts sur les postes. Les classes sont fermées, elles n'ouvriront pas et l'année prochaine, il y en aura d'autres."

Face à ces annonces, nous sommes inquiets. Très inquiets même pour cet outil indispensable, au cœur des enjeux de nos filières agricoles et alimentaires.

Conformément à la note de service d'avril 2019 transmise par votre ministère, appelant à renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement agricole, les équipes pédagogiques des lycées agricoles ont oeuvré pour promouvoir les lycées et s'adapter aux réformes en cours et à venir dans un contexte sanitaire difficile.

C'est peu dire que les annonces de fermetures de classes en mars dernier, en vue de rationaliser et de limiter les effectifs, étaient inattendues et sont perçues comme injustes. Ces décisions auront des conséquences graves au sein des lycées mais aussi pour nos départements où l'éducation des jeunes générations demeure un enjeu majeur, dans la période actuelle où l'anxiété est grande pour les familles et pour les personnels.



Si le gouvernement a annoncé vouloir donner la priorité à la lutte contre les inégalités scolaires, les lycées agricoles répondent à cet enjeu car leur savoir-faire s'exprime en particulier par la prise en charge de publics ayant des difficultés d'apprentissage, comme en témoigne le nombre croissant de PAP (Plans d'Accueil Personnalisé) dans les classes (incompatible avec des classes de 35 élèves).

L'agriculture est un secteur économique principal, voir le premier d'entre eux dans certains de nos départements. Les fermetures de classes ne permettront pas l'accueil de tous les jeunes. Face aux impératifs de la transition agro-écologique, la formation des futurs agriculteurs de nos départements est pourtant un enjeu essentiel. Nos lycées agricoles doivent être en mesure de les accompagner dans de bonnes conditions pour relever ce défi.

Compte tenu de ces éléments de contexte, nous vous saurions gré de réexaminer ces décisions, pour éviter de fragiliser davantage nos territoires. Nous vous demandons en conséquence un moratoire. Porteurs de valeurs, les lycées agricoles doivent conserver les moyens d'être exemplaires en terme de réussite scolaire, vecteurs d'insertion professionnelle et sociale dans nos départements.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération la plus distinguée

GISÈLE JOURDA

CLAUDE RAYNAL

FRANCK MONTAUGÉ

ANGÈLE PRÉVILLE

VIVIANE ARTIGALAS

SÉBASTIEN PLA

ÉMILIE NNE POU MIROL

HUSSEIN BOURGI

JEAN-JACQUES MICHAU

DENIS BOUAD